



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à dix-sept heures, le comité d'administration de la Caisse des écoles, légalement convoqué s'est réuni à la salle Miaglia, en séance publique, sous la présidence de Mme Lykke Saviane, Vice-Présidente.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

CAISSE des ECOLES
DE
C O N T E S

Décision n° 2023 04 04

OBJET :

**Taux de promotion pour les
avancements de grade**

Etaient présents : M. Alain Alessio, Mmes Lykke Saviane, Vice-Présidente, Sandrine Mauras, Martine Abellan, représentants du conseil municipal représentants du conseil municipal, Mme Yolande Nicolas, membre désigné par le préfet, Mmes Emilie Brière, Maryline Ruggéri, Emilie Galli, Chloé Roig, représentantes des parents d'élèves, formant la majorité des membres en exercice.

Etait représenté : Monsieur Francis Tujague, Président.

Etaient excusées : Mme Fabienne Haziza, inspectrice de l'éducation nationale, Mme Laetitia Autheman, représentante des parents d'élèves de l'école de la Pointe.

Monsieur Alain Alessio a été nommé secrétaire de séance.

Madame la Vice-Présidente indique que, conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à un grade considéré, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à ce grade. Ce taux de promotion est appelé ratio « promus/promouvables ».

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) du 30 mars 2023,

Madame la Vice-Présidente propose de fixer, à compter de l'année 2023, pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, le ratio « promus/promouvables » à 100 %.

Nombre de conseillers en
exercice : 12
Nombre de présents : 09
Nombre de votants : 10

POUR : 10
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

**Le comité d'administration,
Où l'exposé de la vice-présidente,
Après en avoir délibéré,**

Décide de fixer, à compter de l'année 2023, à 100 % le taux de promotion d'avancement pour tous les grades possibles.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an susdits,
pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-260602420-20230403-20230404-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023
Publication : 21/04/2023

Le Président, Francis TUJAGUE

Le secrétaire de séance,
Alain ALESSIO

La vice-présidente,
Lykke SAVIANE